



CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Didier Mésognon 40 rue de Vauquois 45000 Orléans

**Compte-rendu de la réunion
tenue le samedi 7 octobre 2017
au restaurant « La Pépinière »
6, place Saint Augustin à Paris 8^{ème}**

I – ACTUALITÉS

Présentées par Laure de La Chapelle

C'est avec grand plaisir que les membres du bureau et moi-même ouvrons cette réunion de rentrée après des vacances très reposantes pour la question Louis XVII, qui est restée, il faut le reconnaître, en « stand by » pendant la canicule et les divers caprices de la météo.

1. Décès de M. Pierre Chomette

Le Cercle a appris le décès, en décembre 2014, de M. Pierre Chomette, qui fut un de nos premiers adhérents, en décembre 1991.

2. Cahiers Louis XVII

Les « Cahiers Louis XVII » paraissent deux fois par an et sont habituellement datés de juin et décembre. Pour des raisons d'organisation, sans remettre en cause leur parution semestrielle, ils

seront désormais datés « été » au lieu de juin et « hiver » au lieu de décembre. Le Cahier daté « hiver » paraîtra en début d'année.

3. Actualités littéraires

Je voudrais vous signaler la parution d'un livre d'histoire sur l'épopée de la Vendée, dû à un membre du Cercle, Gérard Guicheteau, qui l'a écrit en partenariat avec Jean-Noël Brégeon. Il s'intitule « *Nouvelle histoire des guerres de Vendée* » et a été publié en avril 2017 aux éditions Perrin.

4. La tombe dite « Leroy » à New York. Etude complémentaire.

Traversons à présent l'Atlantique pour revenir à la mystérieuse tombe de l'ancien cimetière Saint John's à Manhattan, supposée être celle de Louis XVII. Il faut en souligner la singularité parmi les 827 pierres funéraires répertoriées par l'administration américaine. Voici le rappel du libellé : « L..... (?) Frances (?) Callia (?) ».

Important : « Callia » est considéré comme un nom de famille, puisque la liste officielle le range parmi les noms de famille commençant par un « C ». Alors quid du « L » majuscule au début ?

La chronologie est importante pour les différents documents qui en font mention. La liste administrative qui note le « L » suivi d'une lacune date de 1892. Quatre ans plus tard, l'historien de New York Charles Hemstreet lit fort bien « Leroy » et note qu'en français, cela fait « le roi ».

Van den Weyde en 1923 parle de ce seul mot « Leroy ».

Le journaliste Mévil, à peu près à la même date, cite « Louis Leroy France ».

Quant à Reicher Sgradi, en janvier 1967, il note « Louis Leroy ».

A l'évidence, le prénom « Louis » a été ajouté avec le temps, « Leroy » étant définitivement pris pour un patronyme, surtout pour les articles parus en France. Mais cette tombe se situe aux Etats-Unis et, là, la question se pose de façon très différente.

Officiellement, l'Amérique ne reconnaît aucun titre de noblesse à ses concitoyens. Dans l'article 1, section 10 de la Constitution, aucun Etat de l'Union ne peut conférer un titre de noblesse.

L'amendement de 1810 sur les titres de noblesse de la Constitution des Etats-Unis

« If any citizen of the United States shall accept, claim, receive or retain, any title of nobility or honour, or shall, without the consent of Congress, accept and retain any present, pension, office or emolument of any kind whatever, from any emperor, king, prince or foreign power, such person shall cease to be a citizen of the United States, and shall be incapable of holding any office of trust or profit under them, or either of them ».

« Tout citoyen des États-Unis qui acceptera, prétendra, recevra ou conservera un titre de noblesse ou honorifique, ou qui acceptera et conservera sans le consentement du Congrès tout don, pension, fonction ou émoulement de quelque sorte que ce soit provenant d'un empereur, d'un roi, d'un prince ou d'une puissance étrangère, cessera d'être un citoyen des États-Unis et ne pourra détenir de fonction ou charge publique sous l'autorité des États-Unis ou d'un des États ».

Cet amendement fut adopté par le Congrès mais ne fut pas ratifié par tous les Etats, ce qui ne les empêcha nullement de ne reconnaître aucun titre de noblesse, même si la déchéance de nationalité n'était pas entrée en vigueur.

Il est vraisemblable qu'au cimetière Saint John's, le fonctionnaire de l'administration a considéré le mot « Le Roy » suivi de « France » comme un nom commun représentant un titre interdit aux États-

Unis. Ce mot étant encore parfaitement lisible sur la tombe quatre ans après, il a été jugé plus prudent de ne mettre que la première lettre sur une liste officielle.

Répercussion sur les noms de famille au cimetière de Manhattan

L'administration américaine ne tolérait aucune exception à la règle d'interdire tous les titres et certains noms d'origine française ne furent pas épargnés.

Mary La Batut, de la famille des barons de La Borie de Labatut, fut réduite à sa plus simple expression : « La Batut ».

Le fonctionnaire qui établit la liste devait se méfier particulièrement de la particule « de » qui avait sans doute pour lui un fort relent d'aristocratie, car il ne l'admet nulle part. Et Jean Benoît « Delagrave » (en un mot) devient Jean Benoît « Lagrave ».

Les noms britanniques ne sont pas épargnés, car « sir Georges, baron Livingston », devient « George Livingston » tout simplement.

Toutes ces précautions nous amènent à se poser une question surprenante. La belle tombe en marbre du cimetière Saint John's (the largest tomb, d'après Hemstreet), décorée d'un dauphin et d'une couronne, ne serait-elle que la tombe d'un roi sans nom, venu d'un pays étranger ?

Il faut en conclure que même un titulus anonyme : « le roi de France ou des Français, venu de Gaule », n'a pu passer la barrière d'une inscription admis par les Etats-Unis.

5. Varia

A propos des Romanov

Un mot sur une interprétation un peu rapide de Franck Ferrand dans un « replay » du samedi 26 août dernier sur les Romanov. Il traduit une phrase du fameux télégramme du consul allemand à Moscou en septembre 1918 par : « la libération de la tsarine et de ses enfants ». Mais le terme allemand est mal interprété. Il s'agit de « Ausreisenerlaubnis » ou « autorisation de sortie ». Ce qui est bien différent d'une libération pure et simple.

A propos de l'histoire de la fin des Romanov, parution du livre de Michel Wartelle : « *L'affaire Romanov ou le mystère de la maison Ipatiev* » aux éditions canadiennes Louise Courteau, que l'on peut trouver en France.

Interview de M. Wartelle sur You Tube : [Youtube.com/watch?v=MPwIOSqYMdO](https://www.youtube.com/watch?v=MPwIOSqYMdO).

Hélène Becquet et les pièges de la petite histoire

Notre secrétaire général a fort justement analysé, dans le compte rendu de la réunion du 17 juin 2017, le but du livre de Mme Becquet : situer sur le plan du mythe et du symbole le petit roi Louis XVII, élevé au rang de héros romantique. Je cite volontiers sa conclusion : « *Louis XVII est entré définitivement dans la légende et fait désormais partie d'un patrimoine imaginaire transnational, dont il était légitime d'entreprendre l'histoire* ».

Oui mais, chère Madame, une telle entreprise historique n'est pas si simple, même pour une universitaire bardée de diplômes. Est-il possible de faire tant d'erreurs de débutant ? Voyons un peu.

Page 128, Mme Becquet loge le Dauphin avec son père au premier étage de la Grosse Tour. C'est au second qu'était le roi avec son fils.

Page 141, Laurent se retire du Temple à la suite du décès de sa mère. Tout un chacun sait qu'elle était morte depuis longtemps. Mme Becquet aurait pu le préciser.

Pages 177 et 178, quatre lignes pour la remise du cœur Pelletan à Mgr de Quelen. Simple mention du cœur du premier Dauphin, pourtant ressurgi de façon officielle à la mairie du douzième arrondissement. Remise d'un cœur à Saint Denis en 1975. Aucune mention du destin de l'autre cœur, déposé à l'archevêché avant les journées de juillet 1830. Madame Becquet s'en désintéresse ... royalement.

On peut fort bien analyser le point de vue de l'auteur : éviter toute recherche historique trop poussée, qui pourrait donner du grain à moudre à des survivantistes obstinés, et s'élever à une place indétronable, celle de détecteur de mythes et de symboles. Mais Clio n'est pas toujours bonne fille ; et, quand on se mêle de la chasser par la grande porte, elle est fort capable de ressurgir par la porte de service.

Charles-Axel Guillaumot à l'honneur

Inauguration à Paris, le 4 octobre 2017, à l'angle du boulevard Saint-Jacques et de la place Denfert-Rochereau de l'esplanade Charles-Axel Guillaumot, aïeul de M. Arnaud de Jenlis.

Extraits du communiqué officiel de la Ville de Paris : « L'architecte Charles-Axel Guillaumot (1730-1807) fut le premier Inspecteur nommé à la tête de l'Inspection générale des carrières. Cette institution fut le premier service au monde chargé de consolider une ville « bâtie sur du vide » par méconnaissance de l'état de son sous-sol. L'architecte sera ainsi le premier à cartographier les carrières souterraines de Paris et lancera des travaux pour maintenir les risques d'effondrement des sous-sols parisiens. Il aménagera également l'ossuaire municipal dans ce qui constitue aujourd'hui les Catacombes de Paris. On dira de lui qu'il « sauva la capitale de l'effondrement ».

La Ville de Paris a souhaité célébrer l'œuvre de Charles-Axel Guillaumot en attribuant son nom à une place dans le 14^{ème} arrondissement, à proximité de la gare Denfert-Rochereau près de l'entrée des Catacombes et du siège historique de l'Inspection Générale des Carrières, où cet hommage prend tout son sens ».

Voir la notice biographique jointe en annexe.

II – Y AURAIT-IL EU UN PARRALELISME ENTRE LA SORTIE DE LA PRISON DU DRENEUC A PARIS LE 4 JUILLET 1795 DU CAPITAINE JEROME COLLOREDO ET DES FRERES LINANGE ET L'ECHANGE DE MADAME ROYALE CONTRE LES PRISONNIERS D'ETAT FRANÇAIS ?

par Marcel Huwaert

Ces deux événements importants ont fait l'objet d'âpres négociations car ils furent de grande portée diplomatique. Nous nous trouvons devant le problème délicat de l'échange de prisonniers de guerre et détenus civils.

Pour y voir clair, il faut se référer à une remarquable étude du professeur Hugues Marquis, de l'Université de Poitiers. Je vais mentionner quelques points importants figurant dans cette étude.

Un décret de la Convention nationale du 5 avril 1793 a traité ce sujet. Il se rapporte à la trahison du général Dumouriez, qui livra aux autrichiens les quatre commissaires de l'Armée du Nord, ainsi que le ministre de la guerre Beurnonville.

Le décret visa plusieurs princes allemands apparentés aux familles dirigeantes de l'Empire. Un cartel d'échange impliqua le comte Auersperg, le comte de Linange, la famille du prince de

Cobourg, des neveux du général autrichien Clerfayt et des princes ayant voix et séances à la Diète de Ratisbonne (la Diète de l'Empire allemand). Ces prisonniers sont transférés de leurs lieux de détention vers Paris pour y servir d'otages à la Nation française jusqu'à ce que la liberté ait été rendue aux quatre commissaires. Leur statut d'otages les excepte des négociations d'échange.

Le Comité de Salut Public définit les modalités de retour des prisonniers dans leur pays. Par la suite, d'autres prisonniers importants recevront aussi le statut d'otage, comme le prince de Hombourg et le prince de Wied. Hugues Marquis, dans son étude à la page 10, définit les modalités d'échange :

- soit la libération sur parole ;
- soit le cartel d'échange ;
- soit via une convention entre gouvernements ;
- soit un échange « homme à homme » entre prisonniers de même condition avec équivalence de grades.

La capture du capitaine Jérôme Colloredo

Je rappelle brièvement qu'un des fils du vice-chancelier, le prince de Colloredo-Mansfeld, ex-chambellan de l'empereur François II d'Autriche, a été fait prisonnier par le général français Scherer à Condé-sur-Escaut¹.

On l'emmena à Valenciennes et un bulletin du Comité de Salut Public – rubrique guerre, signé par Carnot, indiqua que ce dernier remercie le représentant du peuple Jean-Baptiste Lacoste de l'avoir avisé. Carnot va s'occuper personnellement du prisonnier et va l'envoyer à Paris où il sera détenu.

Le biographe Michaud indiquera de son côté : « Devant retourner en Autriche jusqu'à son échange, il fut retenu en otage et, contre les clauses de la Convention, il y restera longtemps ».

Donc, prisonnier de guerre, officier supérieur, devenu par les soins de Carnot otage. Bien sûr, la capture de Colloredo fut durement ressentie à Vienne. Se pose alors la question : comment le libérer ?

On sait que le baron Thugut, ministre des affaires étrangères autrichien, avait imaginé après le décès officiel de l'enfant du Temple d'échanger les prisonniers français incarcérés en Autriche contre Madame Royale. Mais rien ne se produisit.

Un personnage inconnu, mystérieux, nommé Greisselsberg

Alfred von Vivenot, grand spécialiste des affaires politico-militaires de l'Autriche, auteur de trois volumes consacrés au duc Albert de Saxe-Teschen, mentionne dans un de ses livres un personnage qu'il juge important, un nommé Greisselsberg.

Peu de spécialistes le connaissent. Il est difficile de trouver beaucoup de données biographiques à son sujet.

On sait que c'est un capitaine de cavalerie autrichien, mais officiellement il est adjoint de l'ambassadeur d'Autriche à Berne, nommé Degelmann.

On trouve trace de Greisselsberg, indiquée par Vivenot, le 22 novembre 1794. Ce personnage se permit d'écrire personnellement au duc Albert une première fois, puis une deuxième fois le 5 décembre 1794 au quartier-général dudit duc à Schwetzingen, près d'Heidelberg. Le duc Albert est commandant en chef des troupes alliées, défendant les places fortes de Mannheim et Mayence

¹ Didier Duval : « Ils ont récupéré Louis XVII ». Voir Bulletins du Comité de Salut Public 671 du 22/9/1794 et 676 du 24/9/1794 Section Guerre.

assiégées par les troupes françaises. Ecrire personnellement au commandant en chef allié est un fait étonnant !

Greisselsberg a très probablement reçu du duc Albert des instructions secrètes que Vivenot a dû ignorer.

D'après mes lectures, peu de personnes pouvaient écrire au duc Albert. Si ce n'est l'empereur autrichien François II, le maréchal prussien Möllendorf (la Prusse combattait les Français également), le chef du conseil de guerre autrichien, le général Wallis.

Ce qui est curieux, c'est qu'au même endroit du texte de Vivenot, on trouve un extrait d'une lettre de Degelmann à Thugut qui indique que le major prussien Mayerlinck est parti pour Bâle en vue d'arrangement à prendre pour faciliter l'échange de prisonniers. Pour moi, cette lettre est une manœuvre de diversion.

Il apparaît donc de ce qui précède que Greisselsberg est un personnage clé et, de surcroît, Vivenot dit de lui qu'il est un homme bien instruit (c'est-à-dire bien au courant des affaires !).

Vivenot cite une déclaration de Greisselsberg : « L'invasion de la Hollande par les Français est une grande infamie ». De la bouche d'un militaro-diplomate de « second rang », c'est audacieux.

Voici les éléments importants d'une lettre du 24 février 1795 de Greisselsberg au duc Albert de Saxe-Teschen (annexe d'une lettre de Degelmann à Thugut dont nous ne connaissons pas le contenu) : « Le représentant français Bacher² du lieu m'annonça qu'il voulut me rencontrer pour me proposer quelque chose. Je m'y suis rendu ponctuellement. Il me remercia pour l'obligeance témoignée à l'égard des députés Lamarque, Camus, Quinette³ et me pria dès que possible de répondre aux lettres envoyées sans s'informer du séjour des prisonniers d'Etat. Il orienta la discussion sur la possibilité de libération desdits prisonniers. Il me demanda de s'efforcer de faire des démarches pour cette libération en s'enmenant du côté français à une restitution équivalente. A cela, il me nomma le major-comte Auesperg, le comte Colloredo, les comtes de Linange et, à côté, plusieurs autres généraux. Je lui fis remarquer que c'étaient des prisonniers de guerre, dont Colloredo capturé à Condé, qui auraient dû être échangés depuis longtemps. Quand les tentatives ordonnées de rançon furent préparées, jusqu'à présent sans succès. Et même la dernière proposition de la commission de la rançon, déplacée dans la région de Bâle, jusqu'à cette heure n'a pas encore été décidée. Je lui réponds que, dans cette circonstance, rien d'autre ne pourrait se faire ».

Vivenot indique en marge : « Ce rapport indique le substrat d'un rapport de Thugut à François le 21 mars pour que Greisselsberg puisse poursuivre cette affaire en discussion avec Bacher ».

Commentaires :

1. La démarche de Bacher ne pouvait aboutir et il devait le savoir, car un échange de prisonniers de guerre contre des prisonniers d'Etat était contraire au décret de la Convention. C'est donc une manipulation de Bacher.

2. Sur cette lettre de Greisselsberg au duc Albert, on voit qu'on a déjà prévu une rançon, ce qui est important quant à la stratégie de l'empereur François II.

La sortie de l'Hôtel du Dreneuc, rue de Provence à Paris, de Jérôme Colloredo et des frères Linange le 2 juillet 1795

Remarque préliminaire : Sur le plan des opérations militaires sur le Rhin, on note que mi-juin l'attaque générale des troupes françaises contre les lignes adverses fut brutalement suspendue à

² Bacher est le représentant français à Bâle, adjoint de l'ambassadeur.

³ Prisonniers e Autriche. Barthélémy à Berne.

cause d'un courrier arrivé à Bâle. Ce qui a eu pour effet que les conditions de passage d'un convoi ont pu s'effectuer sans encombre.

J'en viens à la note d'Aumont.

Ce représentant de la commission des administrations civiles, police et tribunaux publie dans la Gazette Nationale, le 16 messidor an III, ce qui suit : « Citoyens, l'intérêt public demande que la note ci-jointe ait la plus grande publicité. Nous vous invitons en conséquence à l'insérer dans le prochain numéro de votre journal. Les comtes Charles et Auguste de Linange et Jérôme Colloredo se sont évadés dans la nuit du 14 de ce mois de la maison du Dreneuc, rue de Provence, où ils étaient détenus. On les dit porteurs de passeports. Ils avaient reçu depuis trois jours 60 à 80.000 livres. Leur domestique, qui avait obtenu un passeport du comité civil pour se rendre dans son pays et qui n'était pas détenu, est sorti la même nuit à neuf heure et demie du soir, ce qui, en supposant qu'ils fissent route ensemble, formerait le nombre de quatre personnes (...) ».

Commentaires :

Ce texte a été probablement rédigé par une autorité qui a manifestement modifié la réalité :

1. Le mot « otages » remplace « prisonniers de guerre ».
2. « Se sont évadés », c'est une hérésie. On sait que depuis leur maintien en prison, ils sont au secret, par décision de Carnot.
3. « Porteurs de passeports ». Ces otages ne peuvent avoir reçu des passeports que délivrés par une autorité responsable à haut niveau, probablement Carnot.
4. 60 à 80.000 livres représentent bien une rançon et non de l'argent de poche !
5. Qui a apporté ce gros montant ? Un domestique, selon Aumont. Mais non, un émissaire qui a reçu des instructions précises, qui peut aller et venir dans Paris et qui attendra les otages au dehors la nuit.
6. Cet émissaire possède le pouvoir d'effectuer le trajet de retour vers où ? Vers le quartier-général du général autrichien Clerfayt aux environs de Bâle.

Aumont avise toutes les autorités locales pour capturer les « fugitifs » ? C'est du vent, car ils ne furent jamais rattrapés !!!

Donc, on pourrait retranscrire cette note d'Aumont avec la vérité. Quant au nom de l'émissaire, selon moi, je l'indiquerai dans ma conclusion.

Comment s'effectueront les sorties des otages du Dreneuc ?

Je reprends brièvement la description d'Eugène Saulnier dans son ouvrage sur l'Hôtel du Dreneuc. Les sorties s'échelonnent sur plusieurs mois. Les prisonniers de second plan quitteront les premiers comme par hasard. Exemple : le comte autrichien Auersperg partit pour Meaux, considérant que ce personnage n'était pas important, ni parent du prince de Cobourg, ni membre de la Diète. Colloredo et Linange sortiront le soir dans la nuit, ni vu ni connu.

La sortie du Temple de Madame Royale et son échange contre les prisonniers d'Etat français détenus en Autriche

Brièvement, les préliminaires. Je reprends les indications contenues dans le livre de Joseph Turquan sur Madame Royale.

L'idée d'envoyer hors de France la princesse existait depuis juillet 1793. La Convention nationale avait voulu entamer des négociations avec la cour de Naples et avec la cour de Toscane. Ce furent Mares et Semonville qui se chargèrent de cette négociation. Mais ceux-ci furent capturés par la police autrichienne. C'est alors en 1795, chose étonnante, que le Comité de Salut public chargea Carnot d'établir une proposition d'échange (Carnot avait quitté le Comité eau printemps 1795). La Convention rédigea le décret du 30 juillet 1795 (12 messidor). Le général Pichegru avait adressé le

décret au général Stein. L'empereur François, opposé tout d'abord à un échange, avait offert une forte somme pour la rançon de la princesse, mais François y renonça, acceptant finalement la décision de la Convention nationale. Selon l'historienne Hélène Becquet, le baron Thugut apprit la nouvelle par les journaux, d'où sa fureur. Il n'était pas favorable à cet échange. Il disait : « On aurait pu faire mieux ». Mais Thugut, avec sa cupidité et son opportunisme débridé, disait que Madame Royale avait beaucoup de biens. Donc, cet échange pouvait s'effectuer car personnages civils des deux côtés, contrairement à ce que proposait Bacher.

Conclusion : la rançon

L'idée figure dans la tactique de l'empereur autrichien François II. Mais qui peut payer ? Les caisses de l'Etat sont vides à cause des guerres et l'Autriche ne vit qu'avec les subsides du cabinet de Saint-James (Angleterre). Il fallait trouver une personne importante proche de l'empereur, de sa famille certainement, qui pouvait réunir pareil montant. Je pense que le duc Albert de Saxe-Teschen était l'homme tout désigné. Ce montant de rançon servant à la libération de Colloredo et des frères Linange aurait pu être affecté à un autre personnage ultra-important. Le domestique est un émissaire et je crois que cet émissaire pourrait être Greisselsberg, homme de confiance de l'Autriche, espion, diplomate, bien instruit selon Vivenot.

III – UN EPOUX ABRACADABRANTESQUE DE LA DUCHESSE DE BERRY

par Jean-Pierre Gautier

Voir en annexe ci-jointe le texte complet de cette intervention, avec ses nombreuses illustrations.

Charles Axel GUILLAUMOT (1730-1807)

Charles Axel Guillaumot est né le 24 février 1730 à Stockholm de parents français. Une tradition familiale, témoigne qu'il eut pour parrain le père de Fersen,

En 1741 sa famille rentre en France après un passage à Hambourg, puis Charles-Axel voyage beaucoup : Naples et l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne.

En 1750 il obtient à 20 ans le 1^o prix de l'Académie de St Luc (équivalent du prix de Rome).

De 1752 à 1754 il sert comme officier dans les gardes wallonnes, mais assez rapidement il change d'orientation.

En 1754, à 24 ans, Charles Axel Guillaumot rentre en France et se fixe à Paris où l'Intendant général Berthier de Sauvigny le charge de construire des casernes pour loger les régiments de Gardes Suisses à Courbevoie, Rueil et Saint-Denis (1756 à 1765).

En 1757 il est nommé Inspecteur des casernes.

De 1758 à 1761 il construit la caserne de Joigny et deux châteaux dans l'Yonne.

Le 27 janvier 1761 il épouse Catherine Le Blanc, fille du Premier Architecte de la Généralité de Paris. En 1761 il remplace son beau-père à ce poste qu'il occupera pendant dix-huit ans. Sa fille Françoise épousera Jean Augustin Renard (voir son panneau)

En 1762 il construit le palais abbatial de Vézelay qui sera démoli à la Révolution, et l'écurie d'un régiment de dragons.

En 1773, il entre à l'Académie Royale d'Architecture, à la suite de la rédaction de plusieurs traités.

En 1777, Charles Axel Guillaumot est 1^o Architecte des Bâtiments du Roi, à la place de Richard Mique, et à ce titre Inspecteur Général des Casernes et des Pépinières.

Vers le 4 avril 1777 de la même année un grave effondrement survient car Paris est un véritable gruyère. Ce fut la goutte d'eau, qui a conduit le tout jeune Louis XVI (23 ans) à prendre d'urgence, sur proposition du Comte d'Angivilliers et du Lieutenant Général de Police Lenoir la décision de créer l'Inspection des Carrières, dont, le 24 avril 1777, il confie la charge à Charles Axel Guillaumot, promu Contrôleur Général et Inspecteur des Carrières.

En 1780, au vu de sa compétence exceptionnelle, et à la suite de la mort de Soufflot, il atteint le plus haut grade, **Contrôleur général des Bâtiments du roi, soit Intendant Général des bâtiments, jardins, arts, Académies et Manufactures Royales**. Dans ce poste, il étudie un projet d'installation des tombes des Bourbons dans la crypte de St Denis.

En 1782 il est appelé en expertise sur le chantier de la cathédrale d'Orléans qui fait l'objet d'affaissements et il construit l'aqueduc du Paray sur les ruines de l'aqueduc romain.

En 1783 il est élu second orateur de la Loge des Neufs Sœurs dont il fait partie depuis 1779 et qui regroupe de hautes personnalités telles Voltaire, Benjamin Franklin, Condorcet etc.

Il fut aussi l'architecte des "Catacombes de Paris" qu'il organisa avec la consécration du lieu le 7 avril 1786.

En 1787, Charles Axel Guillaumot se voit confier avec les architectes Mique et Hazon le projet d'agrandissement des écuries royales de Versailles, projet abandonné en raison de l'état des finances.

En 1789, Charles Axel Guillaumot est nommé Directeur de la Manufacture des Gobelins. Au cours de cette période du début de la Révolution, il innova en réalisant le passage du salaire à la tâche au salaire à la journée pour les ouvriers, institué par le règlement du 23 décembre 1790.

En 1791 il est écarté de ces responsabilités puis arrêté en raison de ses idées et de son implication éventuelle dans les affaires de la famille royale. Le quartier « chaud » du faubourg St Marcel relate en détail ses démêlés avec les ouvriers, remontés par un concurrent à son poste.

En aout 1792 il est démis de ses fonctions d'Intendant Bâtiments du roi puis en octobre de Directeur de la Manufacture des Gobelins.

De septembre 1793 au summum » de la Terreur au 27 juillet 1794, il est emprisonné.

En 1794 Après sa libération, Charles Axel Guillaumot est réintégré dans ses fonctions d'Inspecteur des Carrières et de Directeur de la Manufacture des Gobelins. Il est l'auteur de nombreux ouvrages traitant de l'architecture, des carrières et des tapisseries.

A partir de 1796 et jusqu'à sa mort le 7 octobre 1807, à 77 ans, il reprend la totalité de ses fonctions

Jean -Pierre Gautier

Un époux « abracadabrantésque »
de la duchesse de Berry

Mai 2017

Avant propos

On aura tout vu!

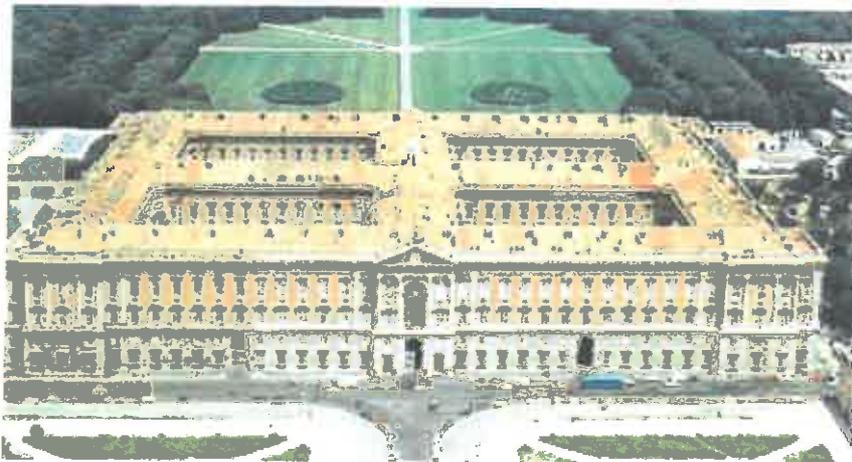
C'est la conclusion de bien des gens de bon sens de notre temps affrontés à des situations paradoxales au plan de la politique et plus encore des mœurs. En matière politique ce n'est certes pas une nouveauté même si certains ont atteint des sommets en la matière, allant même jusqu'à ne pas être conscients de leur propre culpabilité, mais pour les mœurs, c'est une autre histoire. De plus en plus, d'aucuns s'emploient à faire sauter les dernières digues de la morale, encouragés par les pouvoirs publics et manquant du soutien élémentaire qu'on serait en droit d'attendre de la part certaines institutions.

Dans l'usage de l'internet, nouvelle technique, arme à double tranchant qui peut à côté de renseignements justifiés, diffuser allégrement des fausses nouvelles, des bobards énormes pour des raisons obscures, on a amplifié une méthode qui a fait florès depuis que la presse existe.

Dans le cadre de la Question Louis XVII, on a souvent été mis en présence de ce phénomène qui s'explique à la fois par l'incertitude sur son destin et par la permanence implicite du remord de bien des Français pour avoir assassiné ses augustes parents.

Nous allons examiner trois pistes des recherches qui nous amènent, au niveau des mentalités, à justifier le titre de cette étude.

- La tradition de la survivance
- La biographie extraordinaire d'une Dame du temps passé
- Une étrange forgerie



Palais de Caserte
Château de Rosny



-La tradition de la survivance

C'est à Luçon, l'évêché le plus crotté de France que le grand Cardinal commença une prestigieuse carrière. Ce fut plus tard aussi le siège d'une revue fort intéressante :

La Vendée historique -Histoire -Littérature- dirigée par un avocat : Henri Bourgeois .Le premier numéro remonte au 1^{er} Janvier 1897 et le dernier en 1914, avec la promesse illusoire de poursuivre plus tard la parution , ce qui n'eut pas lieu.

Le projet , tout à fait louable au demeurant était de maintenir le souvenir de « la Guerre des Géants » et des braves gens qui y avaient participé avec les épreuves que l'on sait .

A défaut de la politique du jour, — si mesquine et si désespérante, de tous les côtés, pour quiconque a conservé le sentiment de sa dignité personnelle! — la nouvelle Revue s'occupera de tout ce qui fut la Vendée d'autrefois. Histoire, légendes, vieux usages et documents inédits : elle aura place pour tout, et rien de ce qui intéresse notre cher pays ne lui sera étranger.

La plus large place cependant, — je tiens à le déclarer tout de suite, — y sera réservée à l'étude de la Vendée militaire. L'épopée de 93 est notre titre de gloire, à nous autres Vendéens : c'est un devoir pour nous de ne laisser dans l'oubli aucun des hauts faits de cette grande époque, d'y revenir sans cesse au contraire, et de continuer plus que jamais à dépouiller en commun les titres de la riche succession que nous ont léguée nos ancêtres.

En 1897, sous le règne du Président Félix Faure, au temps de l'alliance Franco -Russe, parler de la grande guerre , c'était évoquer l'épopée Vendéenne , mais après 1914 ce fut une autre réalité non moins tragique que cette signification recouvra !

Or dans le cadre de cette évocation des grandes heures de la Vendée, il était tout à fait normal d'évoquer la fidélité à l'Institution Monarchique après le crime sur la personne du Roi Louis XVI dont après plus de deux siècles les Français ne se sont pas encore remis. Sachant que « **le Roi ne meurt pas en France** », il était bien normal aussi que les fidèles serviteurs de la Monarchie fissent figurer le nom de Louis XVII sur leurs drapeaux et étendards.

Mais cette fidélité était liée aussi à une idée , un espoir, qui du reste subsiste encore de nos jours, celui de la survivance du petit Louis XVII.

-La biographie extraordinaire d'une Dame du temps passé

C'est au palais de Caserte que naquit une héroïne particulièrement remarquable, au destin romantique, qui marqua incontestablement et son siècle et la saga des Bourbons : Marie Caroline Ferdinande Louise de Bourbon (1798-1870).

Il aurait fallu le talent d'un Visconti pour faire un grand film de la vie ou plutôt des vies successives de la princesse de Naples et de Sicile, de 1798 à 1816, de la duchesse de Berry de 1816 à 1831, de la comtesse Lucchesi Palli de 1831 à 1870, date de son décès à 71 ans.

Celle qui fut comme une bouffée d'air pur dans l'atmosphère compassée de la Restauration, qui marqua son temps non seulement par son originalité, son courage dans des circonstances tragiques comme l'assassinat de son mari le duc de Berry, le cortège funèbre de la Monarchie de Saint Cloud à Valognes, la tentative avortée de Restauration à l'aube de la monarchie de juillet.

Bien des années plus tard, son courage face aux émeutiers, à Venise, que le prince de Faucigny-Lucinge a relaté dans ses souvenirs.

Elle marqua aussi son temps par son attachement aux Beaux Arts dont elle fut une mécène active, par sa bibliothèque de plus de 8000 volumes, mais aussi par de nombreuses bonnes œuvres caritatives.



<http://www.musecciotaaden.org/Pages%201.%E9gendes/deberry.htm>

5

Les époux :



Duc de Berry

https://www.google.fr/search?q=duc+de+berry&rlz=1C1GIWA_enFR631FR632&source=lnms&tbn=isch&sa=X&ved=0ahUKEwj8qeyk4jU

?



Lucchesi-Palli

<https://www.google.fr/search?q=lucchesi+palli&rlz=hhaPc2fOOH0WM%253A%253>



Baron de Richemont

-Une étrange forgerie

La nature a horreur du vide et dans cette perspective nos ancêtres ont été gâtés : Perte par décès ou disparition mystérieuse du petit Louis XVII. Abdication de Charles X, le Roi de Droit divin remplacé par une espèce de fonctionnaire : le roi des français.

Vacance du trône légitime et pourtant avec le regret , l'espoir pour certains de revenir à la situation antérieure.

Dans le contexte politique mal digéré des premières années de de la monarchie de Juillet on vit surgir une prolifération de prétendants au Trône de France ès qualité supposée de Louis XVII.

Mais outre ces personnages qui ne manquent pas d'intérêt dans la mesure où ils ont quand même servi à l'étude de la Question Louis XVII on vit aussi paraître une foule de considérations conjoncturelles, d'hypothèses uchroniques dont l'une mérite d'être soulignée en raison de son originalité.

Nous sommes en 1833, un an après l'héroïque tentative de la duchesse de Berry, très mal organisée par ses partisans, d'autant plus mal soutenue que la branche aînée n'y croyait pas et que le nouveau régime se consolidait de plus en plus.

Jusque là , pour certains, nous sommes dans l'épopée, pas tout à fait Jeanne d'Arc, mais tout de même !

Par contre , au plan familial, il ne s'agit pas du tout d'une pucelle mais d'une mère de famille qui a déjà eu au temps de son mariage avec le duc de Berry, quatre enfants dont deux ont survécu Louise comtesse de Rosny en 1819 et Henri , en 1820.« l'enfant du miracle », duc de Bordeaux , puis comte de Chambord .

Le duc de Berry ayant été assassiné en février 1820, elle accède au statut de veuve éplorée dans les mentalités convenables mais elle ne va pas le conserver longtemps car dans sa prison de la citadelle de Blaye , voilà qu'elle se retrouve enceinte.

Le délai de viduité ayant été largement dépassé, on ne peut penser à un nouveau miracle, et l'opération du Saint Esprit étant exclue, une question se pose avec acuité : l'identité du père.

Qu'à cela ne tienne , elle va en trouver un , en la personne d'Hector Lucchesi Palli, duc de la Grazia qu'elle aurait épousé secrètement en Italie lors du séjour quelle y fit en 1831.

Cette révélation qui fit scandale, largement exploitée par Louis -Philippe, laissa beaucoup de bons esprits sceptiques au sujet de ce mari imprévu et en quelque sorte providentiel !

Pas tout à fait providentiel , tout de même, car si plus tard il lui fit pas moins de quatre enfants, il la ruina complètement à la hauteur de 6 millions de francs de dettes.

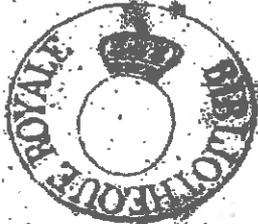
Or au niveau d'un prétendu mariage de la duchesse de Berry , va paraître en 1833 une brochure intitulée :

NOUVEAUX
DOCUMENTS
 RELATIFS
AU DUC DE NORMANDIE,
FILS DE LOUIS XVI,

ET CONTENANT

DE PRÉCIEUX DÉTAILS SUR LA DÉTENTION DE CE PRINCE A MILAN,
 SUR LE BRUIT GÉNÉRALEMENT RÉPANDU DE SON MARIAGE
 AVEC LA DUCHESSE DE BERRY, ETC., ETC.

Par une Société de vrais Français.



PARIS,

CHEZ M^{me} GOULLET, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL,
 GALERIE D'ORLÉANS, N° 7;

ET CHEZ MM. LECOINTE ET PANGIN, LIBRAIRES,
 QUAI DES AUGUSTINS, N° 49.

Paris le 1^{er} Avril 1833.

On remarquera l'intitulé du titre qui fait référence à un prétendu mariage de la duchesse avec le duc de Normandie, fils de Louis XVI, excusez du peu !

Autrement dit, Marie Caroline, aurait fait de l'hymen avec les ducs une spécialité conjugale.

Si l'on suit bien l'enchaînement des faits qui nous sont rapportés on ne peut s'empêcher de penser à une sorte de vaudeville digne du théâtre de boulevard :

La duchesse quitte Holy-rood pour se rendre en Italie.

De son côté le duc de Normandie (ex-Louis XVII) va l'y rejoindre

Le roi légitime avait à peine appris que madame la duchesse de Berry quittait Holy-Rood, qu'il s'était porté à sa rencontre. Il l'avait trouvée en Italie, et lui avait prouvé, d'une manière irrésistible, que son fils n'était point appelé à régner aujourd'hui.

La régente de France avait bientôt compris qu'elle ne devait désormais combattre que pour Louis XVII, qu'elle pouvait devenir reine, et assurer, dans tous les cas, la succession au trône, soit à Henri V, soit à un autre fils qui naîtrait de son union avec le véritable roi. Elle n'avait pu hésiter un instant; elle avait accepté la proposition d'un mariage secret, et réalisé ce mariage, pour n'être publié que dans les jours prospères d'une restauration nouvelle.

L'impénétrable Providence a voulu que madame de Berry fût arrêtée dans le cours de ses exploits, et qu'elle fût obligée de révéler son secret avant le temps, pour sauver son honneur attaqué par les ennemis de l'ordre social.

Qu'importe, au surplus, puisque sa conduite est au-dessus de tous les éloges!

Son mariage est l'acte d'un généreux dévouement; il a pour but principal de reconquérir le trône pour l'enfant du miracle; il est, sous un autre rapport, le plus éclatant hommage qui jamais ait été rendu à la légitimité.

La révolution de 1830 n'est plus désormais qu'un juste châtiement réservé par le pouvoir céleste à la mémoire de Louis XVIII et de Charles X, qui n'ont pas craint de régner, au mépris de droits sacrés qui leur étaient si bien connus. Cette révolution n'est plus à nos yeux que le moyen dont s'est servie la main toute-puissante du roi des rois pour rétablir le duc de Normandie sur le trône de ses pères.

Gloria in excelsis (1). Admirez notre reine! attendons avec confiance le triomphe de Louis XVII. Si le trône, après lui, n'est pas occupé par Henri V, il le sera par le fils d'un roi-trop long-temps méconnu, et dont l'avènement est enfin révélé de manière à convaincre les plus incrédules.

commencerais à vous croire. — C'est lui-même, répond M. de Guérivière.

Louis XVII a publié ses Mémoires; M. Morin de Guérivière a fait imprimer son récit; il est prêt à répondre à toutes les objections qu'on pourra lui adresser.

M. Fortin (1) rapporte les prophéties de saint Césaire, connues depuis cinquante ans. Ces prophéties avaient annoncé tous les événemens qui se sont passés sous nos yeux; elles se terminent ainsi :

« Une régénération momentanée fera renaître un espoir que les factions détruiront. La légitimité entassera fautes sur fautes; il y aura des conspirations, des commotions et des révolutions. La famine affligera cruellement le royaume. Le roi sera humilié jusqu'à la confusion. La couronne sera donnée à celui à qui elle n'appartiendra pas; mais un prince, captif dans sa jeunesse, recouvrera la couronne des lis, et détruira les enfans de Brutus dans l'île. »

Ainsi plus de doute possible sur l'existence du fils de Louis XVII!

Ce roi légitime avait à peine appris que madame la duchesse de Berry quittait Holy-Rood, qu'il s'était porté à sa rencontre. Il l'avait trouvée en Italie, et lui avait prouvé, d'une manière irrésistible, que son fils n'était point appelé à régner aujourd'hui.

La régente de France avait bientôt compris qu'elle ne devait désormais combattre que pour Louis XVII, qu'elle pouvait devenir reine, et assurer, dans tous les cas, la succession au trône, soit à Henri V, soit à un autre fils qui naîtrait de son union avec le véritable roi. Elle n'avait pu hésiter un instant; elle avait accepté la proposition d'un mariage secret, et réalisé ce mariage, pour n'être publié que dans les jours prospères d'une restauration nouvelle.

L'impénétrable Providence a voulu que madame de Berry fût arrêtée dans le cours de ses exploits, et qu'elle fût obligée de révéler son secret avant le temps, pour sauver son honneur attaqué par les ennemis de l'ordre social.

Qu'importe, au surplus, puisque sa conduite est au-dessus de tous les éloges!

(1) Pages 27 et suivantes.

Son mariage est l'acte d'un généreux dévouement; il a pour but principal de reconquérir le trône pour l'enfant du miracle; il est, sous un autre rapport, le plus éclatant hommage qui jamais ait été rendu à la légitimité.

La révolution de 1830 n'est plus désormais qu'un juste châtiement réservé par le pouvoir céleste à la mémoire de Louis XVIII et de Charles X, qui n'ont pas craint de régner, au mépris de droits sacrés qui leur étaient si bien connus. Cette révolution n'est plus à nos yeux que le moyen dont s'est servie la main toute-puissante du roi des rois pour rétablir le duc de Normandie sur le trône de ses pères.

Gloria in excelsis (1). Admirez notre reine! attendons avec confiance le triomphe de Louis XVII. Si le trône, après lui, n'est pas occupé par Henri V, il le sera par le fils d'un roi trop long-temps méconnu, et dont l'avènement est enfin révélé de manière à convaincre les plus incrédules.

Tel est aujourd'hui le langage de plusieurs légitimistes.

Demain, peut-être, un autre système aura prévalu.

Quoi qu'il en soit, il faut être juste et convenir que le système du jour est presque logique et rationnel.

Deux astronomes s'étaient disputés long-temps sur la nature des taches du soleil. Un philosophe était intervenu, et avait posé en principe, qu'avant de discuter sur la nature des taches, il fallait prouver que les taches existaient.

Après un examen approfondi, il fut avoué, qu'on ne voyait pas de taches au soleil (2).

L'on ne dit pas ici que la duchesse de Berry est mariée à Louis XVII; sauf à examiner ensuite si Louis XVII existe. On pose en fait qu'il est vivant, qu'il est armé de pièces irréfutables, et prêt à monter sur le trône. La conséquence paraît être que madame la duchesse de Berry a pu et dû l'épouser.

Jamais le parti n'avait aussi puissamment raisonné; il est à la hauteur de l'événement!

(1) Exclamation que répètent les adeptes chaque fois qu'ils ont fait intervenir le ciel à leur appui.

(2) Illusion de l'époque. Les astronomes montraient actuellement des taches au soleil.

Sous le voile de l'anonyme ce montage aurait été rédigé par: *Une société de vrais croyans*. Les dits croyants nous semblent plus ou moins crédules , sauf si il s'agit seulement de diffuser une rumeur dont la finalité aurait été de faire passer les tenants de la légitimité à tout prix pour des benêts.

Malgré la fiche initiale de la BNF concernant ce texte pour le moins original, compte tenu de la mention faite à plusieurs reprises évoquant Morin de Guérivière on peut penser qu'il ne s'agit pas de Naundorff mais de Richemont.

Sur le fond, pour discréditer une cause , depuis bien longtemps plusieurs méthodes ont été utilisées. Un nouveau régime qui vient de s'installer commence aussi pour asseoir et stabiliser son pouvoir par dénigrer son prédécesseur.

L'attaque frontale peut être fondée sur de nouvelles lois avec les sanctions qu'elles impliquent pouvant aller parfois jusqu'à l'élimination pure et simple de l'adversaire, obtenue aussi le cas échéant , par des moyens moins recommandables .

Dans ces domaines , on trouve aussi une arme bien pratique : **la calomnie** :

http://littrereverso.net/dictionnaire-francais/citation/la_calomnie_monsieur_vous_ne_savez_gu_re_ce_que/16331

Citation de BEAUMARCHAIS extraite de l'article "calomnie" du dictionnaire de français Littré

La calomnie ! Monsieur, vous ne savez guère ce que vous dédaignez ; j'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés ; croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville, en s'y prenant bien.... D'abord un bruit léger, rasant le sol comme une hirondelle avant l'orage.... telle bouche le recueille, et, piano, piano, vous le glisse en l'oreille adroitement ; le mal est fait : il germe, il rampe, il chemine, et, rinforzando, de bouche en bouche, il va le diable ; puis tout à coup, ne sais comment, vous voyez la calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'oeil ; elle s'élançe, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient un cri général, un crescendo public, un chorus universel de haine et de proscription

(Pierre Augustin Caron de BEAUMARCHAIS, Barbier de Sév. II, 8)

Enfin , **la dérision** , arme très puissante qui semble bien avoir été utilisée dans le texte qui nous occupe.

Rien de nouveau sous le Soleil ! Des événements récents nous ont encore démontré l'efficacité de ces vieilles méthodes.